Louis Pierre Manuel

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1775 | Renvoyé

Né à Montargis (Loiret) , le 1754

Mort à Paris, guillotiné , le 15 Novembre 1793

Procureur de la Commune de Paris
Député à la Convention

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Le Conf. Louis Pierre Manuel

M.M. 616, p. 10, N. 88 =

Le Conf. Pierre Manuel, minoré, de Montargis, dioc. Sens, 21 ans, fils de Pierre Manuel, marchand et de Madelaine Durand
humanités aux Barnabites de Montargis, philosophie à Paris au coll. de Lizieux et 2 ans de théologie en Sorbonne
entré à Paris le 6, admis le 20 mars 1775 Sorti

MM 617 P 143 N 4781 =
Le confrère Pierre Manuel, minoré
né à Montargis, dioc Sens, 21 ans
fils de Pierre Manuel, marchand et Magdeleine Durand
humanités aux ~~bénédictins~~ Barnabites de Montargis, philos. à Paris Lizieux
2 ans de théol en Sorbonne
entré à Paris le 6, reçu 20 mars 1775
pension 400# et entretien renvoyé

Le Confrère Louis Pierre Manuel

Quérard = La France littéraire, Paris, Didot, 1833. T.V. p. 496-497

Louis Pierre Manuel, procureur syndic de la commune de Paris et l'un des administrateurs de 1789, député à la Convention nationale, né à Montargis en 1751, décapité le 15 Novembre 1793.

— L'année française ou Vies des hommes qui ont honoré la France ou par leurs talents, ou par leurs services, pour tous les jours de l'année. Paris 1789, 1791, 4 vol. in 12.
c'est une espèce de calendrier philosophique où l'auteur place le nom d'un Français illustre pour faire parallèle avec les saints du calendrier grégorien.
Cet ouvrage a été reproduit au moyen d'un nouveau frontispice sous ce titre : Histoire des hommes illustres qui ont honoré la France par leurs talents et leurs vertus. Paris Delaplace et Belin. 1797. 4 vol. in 12.
— La Bastille dévoilée, ou recueil de pièces authentiques pour servir à son histoire. Paris, Desenne 1789 et 1790 in 8 avec figures.
Ce recueil a été publié par livraisons, chacune de 100 pages environ. Nous ne savons pas au juste combien il en a paru. Dans les catalogues on le trouve indiqué en 2, en 3 et même 4 volumes. Qq catalogues indiquent aussi cet ouvrage sous le titre suivant ; ce qui prouverait que peu de personnes l'ont examiné avec attention : Mémoires historiques sur la Bastille, dans une suite de plus de 300 emprisonnements détaillés et constatés par des pièces, notes ..etc. trouvées dans cette forteresse (recueillies par Manuel et d'autres) Paris, 1789. 3 vol in 8

— Coup d'oeil philosophique sur le règne de S. Louis. Damiette, 1786, in 8 de 176 pages. Misérable diatribe où l'auteur n'épargne rien pour rendre ce monarque odieux.
— Essais historiques, critiques, littéraires et philosophiques. Genève 1783, petit in 12.
— Lettre à la Reine, Paris. Volland, sans date, in 8 de 8 pages.
— Lettre adressée à un censeur royal sur la liberté de la presse. Paris, 1789, in 8.
— Lettre d'un garde du corps du roi pour servir de suite aux Mémoires sur Cagliostro. Londres, 1786 in 8 attribuée à Manuel.
— Lettres sur la Révolution recueillies par un ami de la Constitution, 1792 in 8.
— Opinion de M. Manuel qui n'aime point les Rois (dans le procès du roi) 1792 in 8°
— La police de Paris dévoilée. Paris, 1791, 2 vol in 8 avec une gravure et plusieurs tableaux
— Les voyages de l'opinion dans les 4 parties du monde 1790.
ouvrage périodique qui paraissait 3 fois par mois
— Il a édité les lettres de Mirabeau à Sophie 1794, 4 vol in 8, dont il avait trouvé les copies à la Bastille, publication pour laquelle la famille de Mirabeau le poursuivit en 1792 et le fit décréter d'ajournement personnel.

Robinet = Dictionnaire de la Révolution = à son nom = T. II. p. 493 :
Louis Pierre Manuel, procureur de la Commune de Paris et législateur, né à Montargis (Loiret) en 1751 (Non) du « Sieur Pierre Manuel, marchand et de Dame Magdeleine Durand », exécuté à Paris le 17 Novembre 1793.
En arrivant à Paris il entra chez le banquier Tourton comme précepteur de son fils, publia peu après un pamphlet qui lui valut une détention de 3 mois à la Bastille, fit partie dès son début de la société des Amis de la Constitution et fut nommé par les électeurs parisiens en 1791 procureur de la Commune. Après la journée du 20 juin, où il joua un rôle actif, il fut suspendu de ses fonctions par l'administration départementale ; mais l'assemblée le réintégra le 13 juillet. Manuel se fit remarquer dans la mémorable journée du 10 août et conserva le poste de procureur de la nouvelle commune. Elu le 7 septembre 1792 par Paris, membre de la Convention. Dans la 1re séance, il monta à la tribune pour engager ses collègues à aborder avant tout la question de la royauté « parce qu'il est impossible, dit-il, que vous commenciez une constitution en présence d'un roi. » Cette proposition fut couverte d'applaudissements ; elle aboutit à l'établissement de la République.

Dans le procès du roi, il vota pour la détention ; dès que la condamnation à mort fut prononcée, Manuel donna sa démission dans les termes suivants : « Il est impossible à la Convention, telle qu'elle est composée, de sauver la France et l'homme de bien n'a plus qu'à s'envelopper de son manteau. » Il retourna ensuite dans son pays d'origine, à Montargis et fut grièvement blessé dans une émeute qu'il eut dans cette ville, pour avoir voté en faveur de Louis XVI. Puis, accusé après le 31 Mai, d'avoir pactisé avec le roi et ses partisans et d'avoir abusé du pouvoir que lui donnaient ses fonctions, il fut arrêté, amené à Paris et traduit devant le Tribunal révolutionnaire, en vertu d'un mandat d'arrêt lancé le 22 brumaire an II par Fouquier-Tinville. On lui reprocha surtout d'avoir traité de cannibales ceux qui votaient la mort du roi. Dans le procès, qui lui fut fait, il reconnut qu'il aurait préféré que « Louis fût exilé en Amérique plutôt qu'envoyé à l'échafaud. »

Il rappela ensuite sa carrière révolutionnaire et termina en disant : « Non, le Procureur de la commune du 10 août n'est pas un traître ! Je demande qu'on grave sur ma tombe que c'est moi qui fis cette journée ! »

Condamné à mort, il fut exécuté le 27 Brumaire an II